



Compte rendu de l'assemblée générale de Genespoir Paris 2 mars 2014

9 heures 30

Accueil des participants et émargements. Distribution des cartons de vote.

Distribution des pouvoirs et émargements pour les mandants

10 heures — Ouverture des débats

Lecture du rapport moral et d'activité

Présentation de l'équipe cycliste PV Team Genespoir représenté par Yann Maurugeon

Remise à Béatrice du maillot de l'équipe PV Team Genespoir.

Information des membres sur la cotisation : la cotisation est valable en année civile et doit être renouvelée avant le 1^{er} mars pour ne pas perdre la qualité de membre de l'association et l'accès à l'espace membre du site Internet.

10 heures 45 — Questions

Q. : Qu'est-ce que cela implique d'être une antenne ?

R. : c'est être le relais de Genespoir en matière d'information : les nouveaux venus sont dirigés vers les antennes et certaines personnes peuvent les contacter directement. On peut étendre cette activité en organisant des rencontres, une fois par an ou tous les deux ans. Daniel, par exemple, pour Rhône-Alpes et Haute-Loire, organise bientôt une rencontre à Lyon. On peut aussi organiser des manifestations ou établir des contacts pour collecter des fonds. Cela dépend de la disponibilité de chacun.

Q. : En quoi consiste le travail auprès des chercheurs et les contacts internationaux ?

R. : C'est le Conseil scientifique qui s'occupe de contacter les chercheurs en France. Présentation du Conseil scientifique.

Pour l'international, il s'est agi dans un premier temps d'identifier les associations étrangères, les contacter, de voir ce que chacun fait. Il s'agit aujourd'hui de construire des projets, autour des contacts pris. Il faut comprendre les particularismes de chacun, et créer des convergences en fonction de ce que chacun souhaite.

Pour l'instant, Antoine ne sait pas encore ce qui peut être partagé dans l'état actuel de cette activité.

Q. : Genespoir a besoin de monde pour quoi faire ?

R. : Il y a le quotidien de l'association, qui n'est pas assez partagé. Mais il y a aussi l'organisation d'une journée comme celle-ci, on peut déléguer. Par contre, pour déléguer, il est nécessaire de connaître le fonctionnement de l'association. Il y a la gestion des adhérents, la comptabilité de l'association, la nouvelle rédaction d'une brochure. Etc.

Il y a a pas mal de tâches concrètes à faire, Bénédicte les liste.

Antoine précise qu'il n'est pas aussi simple de déléguer dans une association que dans une entreprise, il faut aussi prendre des initiatives. Et il est en effet important de bien connaître l'association et de s'intéresser à la vie de l'association, se sentir concerné. Chaque projet doit enfin être mené par des personnes différentes, des personnes qui s'impliquent.

Cécyle fait appel à volontaires ;

Béatrice insiste sur le fait que ses projets ne sont pas parole d'Évangile et que plus de personnes s'impliqueront, plus les projets seront divers.

Alain parle de son expérience. Il explique que c'est en participant au CA que l'on trouve ce que l'on veut y faire. Et qu'il est important de s'impliquer.

11 heures 15 — Vote sur le rapport moral et d'activité

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

11 heures 20 — Rapport financier

Distribution des documents.

Lectures des comptes.

Seconde présentation, lecture par projets.

11 heures 30 — Question

Q. : Si les dons n'augmentent pas, on ne pourra pas mener deux projets de front ?

R. : Oui, c'est bien ça. Il faudra faire des choix en matière de soutien à la recherche alors que plusieurs laboratoires commencent à s'intéresser à l'albinisme.

11 heures 35 — Vote sur le rapport financier

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

11 heures 10 — Renouvellement des membres du CA

Six administrateurs sont sortant cette année :

Antoine Gliksohn, Gérard Grassini, Alexis Mendo, Madeleine Laigre, Jeanne Pinon et Eudoxie Temgoua.

Madeleine Laigre qui aura bientôt 76 ans est trésorière de l'association depuis 12 ans et ne souhaite pas se représenter ;

Eudoxie Temgoua hospitalisée depuis plus de deux semaines n'est pas en état de nous faire connaître ses intentions ;

Gérard Grassini qui se remet à peine de graves ennuis de santé n'a pas fait acte de

candidature

Alexis Mendomo n'est plus membre de l'association.

Alain Boyer dont le mandat vient à échéance l'an prochain a souhaité se retirer pour des raisons personnelles.

Ali El Amrani qui a été élu lors de la dernière assemblée générale ne nous a donné aucune nouvelle durant l'année malgré nos multiples relances.

Les membres du conseil d'administration encore en place pour un an sont Bénédicte Louyer, Christine Monceau-Coudert, Bernard Gliksohn, Dominique Pinon, Jean Kauffmann et moi-même.

Parmi les sortant, Jeanne Pinon et Antoine Gliksohn ont fait acte de candidature. Nous considérons qu'à défaut de pouvoir faire connaître ses intentions Eudoxie Temgoua est candidate

Elodie Pelissier, Camille Lafont et Christiane Michon font acte de candidature. Elodie et Camille qui sont toutes les deux étudiantes en comptabilité souhaitent mettre leur compétence au service de l'association pour la mise en place de la nouvelle application de gestion. Christiane pense que ses compétences en langues étrangères (anglais et espagnol) peuvent être utile à l'association.

11 heures 55 — Élections au CA

La proposition de vote à main levée sur l'ensemble des candidats est adoptée à l'unanimité.

Les six candidats sont élus à l'unanimité.

12 heures — Présentation de la proposition de modification des statuts et du règlement intérieur

Présentation de la nouvelle rédaction des statuts

Les différents articles sont lus et ne font l'objet d'aucune question à l'exception de l'article 3.

Proposition de modification de l'article III :

Le siège social est fixé au:

3, rue de la Paix

35000 RENNES

Il pourra être transféré par décision de l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration. Sur ce sujet, l'assemblée générale pourra être consultée par courrier ou par email.

Vote global sur les statuts

La nouvelle rédaction des statuts avec l'article 3 amendé est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la nouvelle rédaction du règlement intérieur

Suite à la modification de rédaction de l'article III des statuts, un nouvel article est proposé pour le règlement intérieur

Article 8-2

Lorsqu'une proposition de transfert du siège social est soumise aux membres par courrier postal et/ou email, le document adressé aux membres comporte la proposition de décision soumise à approbation ainsi que le mode et la date limite de réponse. Les membres votent par l'intermédiaire d'un formulaire comportant les options suivantes : « oui », « non », « abstention ». La décision est prise conformément à la règle de majorité définie à l'article XI des statuts. Les différents articles sont lus et ne font l'objet d'aucune question.

La nouvelle rédaction du règlement intérieur amendé est lu et ne fait l'objet d'aucune question.

Vote global sur le règlement intérieur

La nouvelle rédaction du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

12 heures 45 — Montant de la cotisation

Personnes physiques : Tarif actuels

membres actifs de 16 à 25 ans : 10 euros

membre actif de plus de 25 ans : 20 euros

cotisation de soutien à partir de 30 euros.

Proposition de maintien des cotisations à ces valeurs.

Cotisation des personnes morales : proposition de la mettre à 50 euros

Débat autour de ce montants : proposition de montant pour la cotisation des personnes morales « à partir de 50 euros ».

Vote sur ces montants de cotisation. Adoption à l'unanimité.

L'assemblée générale est close à 13 heures.